

Zeitschrift: Verhandlungen der Vereinigung Schweizerischer Bibliothekare =
Bulletin de l'Association des Bibliothécaires Suisses

Band: 3 (1918-1919)

Artikel: Rapport

Autor: Godet, Marcel

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-770384>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

RAPPORT

de

MARCEL GODET

Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Permettez-moi d'abord de vous confesser que je ne suis pas de ceux qui croient qu'il suffit d'instruire les hommes pour les rendre meilleurs, ni de les mieux organiser pour les rendre plus heureux. J'appartiens à ceux qui pensent que les maux de la société ont leur source première dans le cœur de l'homme même. Mais je crois à son impérissable tendance vers le mieux. Comme le corps sait choisir et s'assimiler parmi les éléments que lui offre la nature ceux qui lui profitent, l'âme aussi cherche et va d'instinct aux meilleures productions de l'esprit. Les goûts bas ou pervers et les égarements de quelques-uns n'infirmement pas cette vérité générale. Ce n'est point hasard que les livres les plus beaux, les meilleurs, les plus riches de substance — depuis la Bible aux classiques — soient aussi les préférés de l'humanité, les plus réédités et les plus lus de génération en génération. C'est cette conviction et cet optimisme qui me permettent de venir aujourd'hui rompre une lance en faveur d'une plus grande diffusion du Livre.

* * *

Le problème des „Bildungsbibliotheken“ est comme ces belles et séduisantes montagnes bleues qui, à mesure qu'on s'en rapproche et les explore se révèlent, plus vastes, plus ramifiées, plus coupées de précipices et hérissées de difficultés. C'est un gros, très gros problème auquel nous nous attaquons. Serait-ce le prendre par le petit côté que de l'aborder par la question du *nom*, — ce nom proprement intraduisible en français de „Bildungsbibliotheken“ ? Je ne le crois pas. Car il est essentiel d'être d'abord au clair sur les termes. Et la définition du mot, comportant en l'espèce une définition de la chose, nous conduira droit au cœur de notre sujet.

Les „Bildungsbibliotheken“ se caractérisent moins par la qualité de leurs lecteurs et la nature de leurs collections que par leur but et par l'usage fait des livres qui les composent. Ce but n'est pas de collectionner, de former des séries complètes, de les conserver pour l'avenir, mais de satisfaire le plus libéralement possible des besoins actuels. Le livre n'y doit point sommeiller et il y a rempli sa mission quand il est usé à force d'être lu. Quoique opposées aux bibliothèques scientifiques, les „Bildungsbibliotheken“ n'excluent pas des ouvrages savants, mais leurs livres ne sont pas les instruments ou les matériaux d'un travail scientifique positif et constructif. Ils servent à l'instruction personnelle, au perfectionnement individuel, à la culture générale et à la récréation de l'esprit dans tous les milieux. Elles peuvent être utilisées par les écoliers comme les adultes, par les ouvriers, les artisans, les commerçants, comme par les professions libérales ou les personnes les plus cultivées.

Le terme de „bibliothèques populaires“, employé généralement comme équivalent, a un sens à la fois beaucoup plus vague et beaucoup plus restreint: il indique d'abord une clientèle spéciale, puis, indirectement, une composition appropriée. Il vise les plus humbles classes sociales et conserve une nuance philanthropique, voire même condescendante, qui ne convient ni à notre époque — celle des soviets, — ni surtout à l'esprit de l'œuvre que nous avons en vue. D'ailleurs le niveau misérable où végètent trop de bibliothèques de cette espèce l'a en beaucoup d'endroits fâcheusement discrédité.

Mais si nous le rejetons comme impropre, quelle autre désignation adopter? — Celle de „bibliothèque d'instruction“, qui néglige l'élément récréatif, s'applique aussi bien aux bibliothèques scientifiques. „Bibliothèques d'instruction et de récréation“ est un titre trop long, tout à fait impraticable. „Bibliothèques éducatives“ sent trop son pédagogue. Les citoyens suisses ne sont pas des mineurs. J'ai adopté finalement celui de „Bibliothèques *libres*“, qui présente de multiples avantages: il rappelle d'abord les „Free public libraries“ américaines dont nous nous inspirons et qui sont le prototype du genre. Il a le mérite d'indiquer un esprit, une tendance, sans préciser la composition des collections et la qualité des lecteurs. Il dit bien l'accès facile pour tous, par opposition à la Bibliothèque scientifique qui, même quand elle s'intitule publique, garde un caractère relativement fermé et aristocratique. Il a l'avantage d'être nouveau chez nous, comme l'institution que nous voulons créer; enfin celui d'être court et pratique, ce qui n'est pas négligeable au point de vue de la propagande.

Oui, un terme nouveau, véhicule d'un esprit nouveau, celui des bibliothèques libres américaines.

On l'a dit: chez nous, dans nos villes, dans nos villages, le principal édifice, le palais qui s'impose à l'attention, c'est *l'école*; — en Amérique, c'est la *bibliothèque*. Nous avons beaucoup fait pour la première, très peu pour la seconde. Pourtant, l'école, on n'y passe que 10 ou 15 ans de sa vie, tandis que l'action du livre s'étend sur toute l'existence; et rien ne la remplace. Tandis, en effet, que l'école a pour mission non pas unique assurément, mais primordiale, de transmettre, d'inculquer à la jeune génération les connaissances acquises, les principes généralement acceptés, qui sont devenus le patrimoine commun, et qu'elle risque facilement de tomber dans la routine, la lecture librement choisie joue un rôle social non moins important, quoique différent: mettant le lecteur — au gré de ses goûts et de ses instincts personnels — en contact avec les penseurs originaux, les âmes ardentes, les esprits novateurs, les imaginations hardies, elle favorise, elle stimule plutôt le développement individuel, les puissances de spontanéité, d'initiative dont un peuple qui veut progresser et se maintenir au premier rang n'a pas moins besoin que de la continuité des traditions.

Assurément, si l'on considère le nombre des bonnes volontés, tous les efforts déjà tentés, et ce qui a déjà été réalisé chez nous en quelques lieux, on pourrait être tenté de nous taxer d'ignorance, d'ingratitude ou de présomption. Ce serait cependant à tort:

Abstraction faite des bibliothèques scientifiques, dont nous ne nous occupons pas ici et qui ont été l'objet de sacrifices relativement considérables, nous savons bien que certains cantons agricoles, comme Vaud, par exemple, sont assez largement pourvus de bibliothèques populaires et scolaires, que tels villages du canton de Neuchâtel possèdent à la cure, à l'école et ailleurs jusqu'à deux et trois bibliothèques tout à fait suffisantes pour leur petite population; nous n'oublions pas la „Freie städtische Bibliothek“ de Bâle ni la „Bibliothèque de la Société Pestalozzi“ de Zurich, avec leur réseau de succursales, ni les bibliothèques populaires catholiques, ni celles du Grütli; nous rendons un hommage reconnaissant et respectueux à nos devanciers, à ceux qui maintenant encore se dévouent à l'œuvre des bibliothèques. Mais nous sommes pénétrés du sentiment que ce qui reste à faire dépasse infiniment ce qui a été fait, et nous voudrions, après tant de tentatives individuelles, partielles, locales ou régionales, entreprendre une œuvre plus vaste, plus systématique; coordonner les efforts, ramasser en faisceau les forces, les ressources pour une organisation embrassant le

pays tout entier. Et nous voulons à cet effet propager, populariser chez nous une conception différente, plus juste, du rôle et de l'importance des bibliothèques dans la vie publique.

D'après la statistique de 1911 le nombre des bibliothèques d'éducation, d'instruction et de récréation dans notre pays est relativement considérable; il s'élève à 4443 (dont 2232 bibliothèques publiques proprement dites, ouvertes à chacun). Mais elles sont généralement petites, ne comptant en moyenne guère plus de 600 volumes. La question de nombre d'ailleurs est secondaire, s'il est vrai que la qualité de la lecture importe plus que sa quantité. Dotées pour la plupart de ressources financières tout à fait insuffisantes, ces bibliothèques comptent, comme nous avons pu le constater dans plusieurs cas, à côté d'excellentes choses une forte proportion d'ouvrages vieillis ou inutilisables, anciennes acquisitions que le budget ne permet pas de remplacer par de nouvelles, ouvrages de rebut, „rossignols“ que le donateur a jugé encore assez bons pour une bibliothèque populaire, ouvrages jamais lus parcequ'au-dessus de la portée des lecteurs, traités à intentions édifiantes, mais déplorablement niais, romans médiocres et mal écrits. En revanche on constate trop souvent le manque d'ouvrages techniques, pratiques, récents; sur les métiers, la mécanique, l'électricité, sur les nouvelles inventions et méthodes agricoles, commerciales ou industrielles. Les livres présentent aussi trop souvent, il faut le dire — faute de ressources pour les remplacer — un aspect fripé, maculé, grasseux peu engageant pour le lecteur. Enfin nombre de bibliothèques, même des plus importantes, sont logées à l'étroit ou d'une façon parfaitement indigne de leur rôle social.

Ajoutez à cela l'extrême inégalité de leur répartition territoriale. Le nombre de volumes pour 1000 habitants varie de 2062 à 152 seulement suivant les cantons. La carte teintée dressée par le bureau fédéral de statistique présente des régions qui, au point de vue du Livre, sont de véritables déserts à peine parsemés de quelques oasis. Il s'agit de créer un réseau de canaux qui, s'alimentant dans quelques grands réservoirs, arrosent et fécondent également tout le pays, répandant la vie intellectuelle jusque dans ses coins les plus reculés et les plus deshérités. Et le flot qu'ils y doivent apporter n'est point celui d'eaux plus ou moins tièdes et croupies, mais fraîches, jaillissantes, toujours renouvelées.

Car la soif de lecture, d'instruction et de récréation intellectuelle existe, et trop souvent, cela est certain, ne trouve pas à se satisfaire,

Ici, chers collègues des bibliothèques scientifiques, je fais appel à vos souvenirs. Qui de vous n'a eu, comme moi, l'occasion d'entendre les doléances de personnes, parfois même fort cultivées, au sujet de nos bibliothèques universitaires, cantonales ou urbaines, déplorant qu'on n'y trouve point les romans modernes, les ouvrages d'actualité, de vulgarisation, justement ce qui intéresse le plus, ce qu'on aimerait lire; ou que le prêt en soit soumis à des formalités presque prohibitives, ou tout au moins décourageantes? Les bibliothèques, remarque-t-on avec aigreur, sont pourtant faites pour le public, et les livres pour être lus. Les bibliothécaires de leur côté se plaignent avec humeur des demandes de la clientèle inculte et indiscreète qui prend une bibliothèque pour un cabinet de lecture et n'y cherche que passe-temps et sensation. — Les livres sont des instruments de travail réservés en première ligne aux travailleurs; ce sont aussi des documents qui doivent être ménagés et conservés. Si l'on cédaient à toutes les exigences du public, on serait bien vite envahi, débordé par des éléments tout à fait indésirables et la bibliothèque détournée de son but.

Qui a tort? Ni les uns, ni les autres. Ils ont, au contraire, et les uns et les autres, mille fois raison: le public de se plaindre, et les bibliothèques scientifiques de se défendre, car elles ont une mission spéciale. Les plaintes réciproques se trompent seulement d'adresse. C'est notre organisation en général qui est fautive, incomplète, insuffisante: il manque chez nous une *catégorie* de bibliothèques répondant à ces besoins parfaitement légitimes du grand public; ou, si elle existe, du moins n'est-elle pas assez développée.

Que font, dans cette situation, les bibliothèques scientifiques? Elles recourent à trois expédients différents: les unes se ferment, se barricadent, par des règlements sévères et impopulaires. D'autres, comme notre Bibliothèque nationale, prennent le parti, un peu coûteux, d'acquérir régulièrement deux exemplaires des romans et autres ouvrages récréatifs; l'un de collection ou „de réserve“, et l'autre de prêt. D'autres bibliothèques enfin, comme celle de la bourgeoisie de Lucerne, celles de Neuchâtel et de Winterthour, et, dernièrement, celle de Coire, se décident à créer des sections spéciales de lectures populaires, plus ou moins indépendantes et avec formalités simplifiées. C'est ainsi que dans les villes on fait, comme on dit, la part du feu.

Mais les campagnes? — Les demandes que reçoivent certaines grandes bibliothèques populaires urbaines, de localités éloignées, situées en dehors de leur rayon; celles que reçoit la Bibliothèque nationale elle-même des extrémités du pays, des coins les plus reculés des vallées

— de jeunes et de vieux lecteurs des deux sexes, d'employés, d'instituteurs, de paysans et d'ouvriers qui demandent simplement „de la lecture“ — prouvent assez l'existence de besoins qui ne trouvent pas à se satisfaire normalement sur place ou dans les limites du canton.

* * *

Il est, particulièrement à cette heure, d'une importance extrême de remédier aux lacunes que nous venons de constater. Cela non seulement dans l'intérêt individuel et égoïste des lecteurs, pour leur agrément personnel, mais dans l'intérêt national.

Petit, pauvre en matières premières, forcé pour subsister de s'adonner aux industries de perfectionnement et de luxe en vue de l'exportation, notre pays ne peut soutenir la concurrence internationale que par la qualité de ses produits et l'excellence de son organisation. Aussi a-t-il plus besoin que n'importe quel autre de travailleurs intellectuels et manuels armés de toutes les connaissances générales et techniques qu'exige la vie moderne. Mais, si la force économique du pays dépend pour une bonne part du niveau de l'instruction, la santé du corps social ne dépend pas moins du bien être spirituel des classes laborieuses. Il ne nous faut pas seulement des travailleurs capables, mais satisfaits et joyeux à la tâche. Par justice, par fidélité à son idéal démocratique autant que dans l'intérêt de sa conservation, la Suisse se doit d'ouvrir largement, libéralement à tous l'accès des trésors scientifiques et littéraires.

La „journée de 8 heures“ va donner à des centaines de milliers de citoyens des loisirs accrus. Trop souvent l'ouvrier après sa journée n'avait jusqu'ici ni le temps, ni surtout le goût de lire. Les intellectuels qui ont fait du service militaire pendant la mobilisation et qui, pelle ou pioche en main dans les tranchées, ont goûté de la vie du manœuvre, ont pu se rendre compte qu'après une journée de travail corporel prolongé on n'est plus guère capable que de boire, fumer, dormir, et tout au plus de jouer au yass. Celui qui a eu l'avantage de faire cette expérience trouve fort naturel que dans certaines salles de lecture populaires, comme j'en connais, les ouvriers se bornent actuellement le plus souvent à parcourir distraitemment quelques revues illustrées, et, quand ils demandent un livre, s'endorment et ronflent sur la première page. Mais les ouvriers auront désormais, avec plus de repos, un esprit plus dispos, plus curieux, des besoins intellectuels accrus. Ce sont des millions et des millions d'heures de liberté que le progrès social arrache pour ainsi dire à la matière pour les mettre à la disposition de l'esprit.

La valeur de ces loisirs peut-être immense. Tout dépend de l'usage qui en sera fait, suivant qu'ils seront remplis ou non de façon utile, saine et bienfaisante.

C'est pourquoi le développement de bibliothèques libres judicieusement composées apparaît, au point de vue social, comme au point de vue économique, un des facteurs les plus importants de notre rénovation nationale.

L'effort d'autres pays dans ce domaine doit être pour nous un avertissement et un stimulant.

Nous avons déjà nommé l'*Amérique*, berceau des bibliothèques libres. Il n'y a guère là-bas de ville de quelque milliers d'habitants „qui n'offre à tout venant une maison confortable, parfois luxueuse, ouverte de 9 heures du matin à 10 heures du soir, où l'on peut lire, emprunter des livres et où l'on trouve les journaux du jour, les revues et les renseignements les plus récents, tout ce qui intéresse le touriste, le commerçant, l'industriel, l'ouvrier, les électeurs“. On peut en dire autant de l'*Angleterre* qui, par son admirable institution communale du „Penny-rate“, témoigne d'une conception des choses que nous voudrions voir se répandre chez nous. En s'imposant des centimes additionnels en faveur de leurs bibliothèques, les contribuables anglais assimilent les services de lecture aux grands services publics indispensables comme ceux de l'eau et de l'éclairage. Un livre récemment publié par l'association des bibliothécaires anglais contient un vaste programme pour le développement des bibliothèques publiques d'éducation, d'information commerciale, technique, administrative et des bibliothèques pour enfants. Les pays *scandinaves*, si avancés dans le domaine social, ne restent pas en arrière dans cette partie. Les bibliothèques rurales sont placées en Danemark, si je suis bien renseigné, sous la direction d'un office central dépendant du ministère de l'agriculture fait qui témoigne de l'importance qu'on leur attribue au point de vue économique. L'*Allemagne*, qui a déjà fait beaucoup pour la lecture populaire, surtout dans les régions industrielles, a emprunté aux États-Unis le système des bibliothèques ambulantes qu'elle a particulièrement développé pendant la guerre à l'usage de l'armée. On peut être certain que la révolution démocratique y accélérera ainsi que dans les anciens pays autrichiens ce que déjà l'on appelle „la socialisation des bibliothèques“. L'*Italie* enfin fait aussi un effort remarquable. Un décret de 1917 a rendu obligatoire l'institution de bibliothèques dans toutes les écoles et „cours populaires“ du royaume, et le programme s'exécute avec le concours de la „Fédération italienne des bibliothèques populaires“.

Prenons garde à ne pas nous laisser trop distancer.

En dépit de quelques apparences, jamais le moment n'a été plus propice pour entreprendre une campagne. La guerre avec ses effroyables bouleversements a rompu les vieux cadres et rendu les esprits plus accessibles aux idées nouvelles. Elle les a aussi accoutumés à voir plus grand, les a habitués aux sacrifices nécessaires. La bourse est plus ouverte qu'au temps où nous étions plus riches. Dans les nombreux et vastes plans de réorganisation qui s'élaborent les bibliothèques ont une occasion unique d'obtenir la place, toute la place qui leur revient, à côté de l'école.

Il nous faut donc nous mettre à l'œuvre sans tarder. Mais avant de chercher les voies et moyens, il importe de préciser encore sur divers points le but à atteindre et de prévenir certaines objections.

On peut se demander d'abord, s'il est nécessaire, de développer toutes les catégories de lecture. L'effort ne devrait-il pas se concentrer sur les collections d'ouvrages spéciaux techniques, commerciaux, d'utilité professionnelle, en laissant de côté les lectures récréatives, les ouvrages d'imagination dont l'abus fait parfois plus de mal que de bien? L'utilité des premières est sans doute plus immédiate et plus évidente. Mais on se convaincra à la réflexion qu'on aurait tort de négliger les secondes. Il n'y a en effet pas seulement à considérer le point de vue économique, mais aussi, comme nous l'avons dit plus haut, le point de vue social. Le travailleur a droit à se délasser. Nous ne voulons pas seulement augmenter ses connaissances, mais son bien être. D'autre part, les ouvrages d'imagination sont, en quelque sorte, une amorce à la vie intellectuelle. Le goût de la lecture une fois éveillé, se développe, et achemine progressivement l'esprit vers l'étude et la réflexion. Ce processus est lent, mais certain. C'est pourquoi nous comprendrons en principe dans notre programme toutes sortes de lectures.

Ceci admis, la meilleure chose à faire et la plus simple ne serait-elle pas de développer les bibliothèques déjà existantes, d'augmenter leurs ressources par des dons ou des subventions? Nous ne le pensons pas. D'abord, parcequ'on ne peut développer que ce qui existe et qu'il y a des régions dépourvues de bibliothèques. Ce moyen ne remédierait donc pas à l'inégalité de leur répartition. Mais encore et surtout il y a que cette inégalité actuelle ne tient pas tant au manque de ressources de certaines localités, qu'au trop fréquent manque d'intérêt et de zèle pour la chose. Il ne s'agit donc pas seulement de trouver plus d'argent, mais d'introduire un esprit nouveau, incompatible avec l'inertie ou la routine. Or un esprit nouveau appelle, exige absolument une

institution nouvelle. On ne met pas, comme dit l'Évangile, le vin nouveau dans de vieilles outres.

Cette institution, quelle doit-elle être ?

Elle doit remplir certaines conditions qui sont celles-mêmes dictées par la nature de notre pays : sa diversité ethnique, confessionnelle et régionale exige de l'*éclectisme* dans la composition des collections et surtout une organisation *souple*. La modicité de ses ressources exige une organisation aussi *économique* que possible.

Nous rejetons l'idée d'une bibliothèque centrale *unique* qui se plierait difficilement à la variété des besoins de milieux les plus différents. Quelques avantages administratifs ne compenseraient pas les inconvénients majeurs d'une uniformité bureaucratique. Devant envoyer par la poste aux quatre coins du pays les livres demandés — ce qui, soit dit en passant, coûte beaucoup d'écritures et de frais — une bibliothèque unique aurait les mêmes défauts que la „Bibliothèque postale“ préconisée par M. Otlet : elle exclurait la plupart du temps le contact entre le lecteur et le bibliothécaire ou l'intermédiaire, dont le rôle de guide et de conseiller est si important et qui peut par son action personnelle décupler la valeur de la bibliothèque.

Nous ne saurions d'autre part renoncer à l'idée d'une organisation nationale et admettre la création d'une *pluralité* d'institutions régionales indépendantes les unes des autres. On ne ferait par là qu'ajouter quelques bibliothèques à celles qui existent déjà, sans rien changer d'essentiel à l'état actuel de dispersion et d'incohérence des forces. Ce n'est que par l'association de ces dernières, par leur coordination, ce n'est que par la solidarité des parties les plus riches et les plus avancées avec les régions les plus pauvres et les plus arriérées du pays que nous pouvons espérer atteindre notre but : une répartition plus égale des bienfaits de la lecture. Sans compter que la pluralité serait la solution la plus coûteuse, à cause de la multiplication des organes administratifs ; mais surtout au point de vue des acquisitions, si chaque bibliothèque devait être en mesure de suffire à tous les besoins.

En réalité il est des ouvrages partout demandés, romans classiques, ouvrages de vulgarisations etc. qui devraient se trouver pour ainsi dire partout ; il en est d'autres plus rarement consultés et souvent plus coûteux, ouvrages techniques, scientifiques ou autres, qu'il suffit qu'ils soient quelque part à disposition, en quelques exemplaires, pour être envoyés sur demande.

Cette constatation a suggéré la solution que nous vous proposons et qui concilie les exigences d'économie et de souplesse.

C'est un système combiné de *bibliothèques ambulantes* et de *dépôts centraux*; les premières formant en tout lieu comme autant de petits abreuvoirs; les seconds constituant en quelques points des réservoirs où les premières s'alimentent au gré de leurs besoins.

Le système bien connu des bibliothèques ambulantes est d'une grande simplicité. Chaque localité reçoit de la centrale, par exemple au commencement de l'hiver, une caisse, garnie de 100, 200 ou 300 volumes choisis. Ces lots d'ouvrages sont à la disposition des lecteurs jusqu'au moment où, au bout de quelques mois, ils sont échangés contre d'autres. Grâce à cette faculté d'échange et au roulement qui s'en suit, les mêmes ouvrages servent successivement à une série de localités. Les collections de la centrale sont ainsi utilisées de la façon la plus intensive, et les plus modestes communes mises à même de jouir des avantages d'une grande bibliothèque. Tout cela avec un minimum de frais, puisque les caisses qui servent au transport des livres leur servent de bibliothèque à leur lieu de destination, et qu'il se trouve toujours dans un village un instituteur, un curé, un pasteur, ou un autre citoyen dévoué pour assumer le rôle de bibliothécaire.

Plus d'un d'entre nous a pu pendant la mobilisation, dans les villages de la frontière ou dans les hôpitaux, apprécier les lectures fournies par la *bibliothèque du soldat*. Créée par l'État major avec le concours de généraux donateurs, celle-ci a été, sauf erreur, le premier essai de bibliothèque ambulante dans notre pays. La Société Pestalozzi a suivi, de concert avec la Société contre la littérature immorale. Il ne s'agit que de faire en grand, ce qu'elles ont fait en petit.

Les bibliothèques ambulantes sont dans notre système l'élément de décentralisation par excellence. Elles desserviraient les communes rurales, les petites localités, et pourraient aussi être mises à la disposition des fabriques établies en dehors des villes. Elles constituent un „prêt collectif“ par l'intermédiaire d'une personne de confiance. Les dépôts centraux, au contraire, feraient directement le prêt individuel. Les premières fourniraient de préférence les ouvrages courants et de vulgarisation, les seconds plutôt les ouvrages techniques, scientifiques et autres, relativement moins demandés. Des considérations administratives et d'économie conseillent de les placer dans des centres urbains, dans le voisinage de grandes bibliothèques. Ces dernières pourraient fournir la direction technique, prêter le concours de leur personnel et de leur expérience pour l'établissement des catalogues et le service du prêt; et, dans certains cas, des locaux.

Ajoutons que l'institution projetée ne ferait nulle concurrence, ni tort aux petites bibliothèques locales déjà existantes, mais plutôt les compléterait. Celles-ci en effet, à notre idée, pourraient aussi utiliser les bibliothèques ambulantes qui subviendraient à leurs insuffisances et, pour ainsi dire, les subventionneraient en nature.

Vous remarquerez enfin que le programme ne prévoit pas la création, d'ailleurs si désirable, de salles de lecture de journaux et de périodiques. Nous estimons qu'une entreprise nationale doit presque forcément se borner au prêt et ne saurait assumer — à supposer qu'elle en trouvât les moyens financiers — une tâche bien plutôt réservée par sa nature à l'initiative locale. Ce n'est pas à dire d'ailleurs que la bibliothèque libre ne puisse prêter son appui à de telles salles de lecture. Rien ne s'opposerait au contraire à ce que celles-ci profitassent aussi du service des ambulantes.

Nous ne pouvons au reste entrer ici plus avant dans ces questions d'organisation, dont il suffit d'avoir esquissé les grandes lignes. L'essentiel demeure toujours non la forme, mais *l'esprit*. Comme celui qui est à l'origine d'une institution influe sur tout son développement ultérieur, il importe de nettement fixer les principes qui guideront nos premiers pas.

Nous voulons d'abord *neutralité* entière au triple point de vue politique, confessionnel et social, c'est à dire que nous repoussons toute intention de propagande au profit d'un parti, d'une église ou d'une classe. Nous ne voulons que mettre libéralement à la disposition de tous des moyens d'instruction et de développement.

Animés d'un esprit de tolérance et de respect mutuel nous voulons secondement la *collaboration* la plus large possible de tous ceux qui s'intéressent au progrès intellectuel et moral de notre pays et ferons appel à des représentants de tous les partis, de la droite à la gauche et de l'est à l'ouest. Nous ne nous dissimulons nullement la difficulté que présente la réalisation de cette „unité de front“, mais il ne s'agit ici que de marquer les tendances.

Les deux principes énoncés sont étroitement liés: la neutralité étant la condition évidente de la collaboration, et la collaboration étant la meilleure garantie de la neutralité.

Cette dernière aura à se manifester d'abord dans la composition des collections, dans un choix équitable des meilleures productions de l'esprit et des ouvrages propres à renseigner impartialement sur les divers courants d'idées de notre temps. La bibliothèque libre n'aura pas le devoir, je pense, de fournir, par exemple, à ses lecteurs les bro-

chures de propagande répandues au cours de telle campagne politique, mais on y devrait trouver, me semble-t-il, un historique de ce mouvement. Les auteurs suisses devront avoir une large place, évidemment, et même une place de faveur, sans que pour cela la littérature étrangère soit bannie par un nationalisme étroit. Pour autant que les rapports des bibliothèques populaires actuelles nous renseignent à ce sujet, il semble que, sur 100 livres prêtés, environ 75 à 85 étaient des ouvrages récréatifs: si l'on tient compte des besoins manifestés par ces statistiques, on devra admettre une assez forte proportion de lectures de cette catégorie, un quart au moins, peut-être plus de la moitié.

Ce sont là questions postérieures et questions de dosage que nous n'avons pas à trancher ici. La présence de représentants des diverses tendances dans les organes directeurs et de contrôle assurera l'éclectisme voulu.

La neutralité politique et confessionnelle sera d'ailleurs servie par la décentralisation. La pluralité des dépôts facilitera l'adaptation aux besoins spéciaux des diverses régions. Il y aura certainement un catalogue imprimé (un de nos grands libraires me faisait même entrevoir la possibilité d'une contribution des éditeurs suisses aux frais d'impression). Il permettra aux districts ou localités qui recourront aux services des ambulantes de faire un choix à leur idée. Il sera naturellement tenu compte, pour les lecteurs catholiques, des scrupules de conscience concernant les publications interdites par la congrégation de l'Index et les garanties nécessaires devront être créées à ce sujet.

Mais ne peut-on craindre que notre institution, si excellentes que soient les intentions de ses promoteurs, ne dévie avec le temps et ne voie son caractère primitif altéré? Comment assurer l'avenir?

Cette question nous amène à examiner la forme juridique à lui donner.

Les considérations développées jusqu'ici et les exigences posées nous paraissent exclure sans autre la création d'un établissement officiel, fédéral, — même dans l'hypothèse, peu vraisemblable, où la Confédération serait disposée à assumer tous les frais. Une administration officielle n'aurait ni l'esprit, ni la souplesse voulus. Pour remplir convenablement le rôle que nous lui assignons, la bibliothèque libre — qui aura certainement besoin de l'appui des pouvoirs publics — doit cependant demeurer indépendante du pouvoir politique et exempte de toute bureaucratie.

Elle sera donc une institution privée. Mais de quelle nature?

Le code civil nous donne le choix entre une association et une fondation.

Une *association* serait possible, mais mal appropriée. En effet, les organes de l'association, leurs relations, leurs compétences, leurs obligations sont réglés par la loi. Son but au contraire peut être changé en tout temps par un vote de majorité. Plus dépendante des hommes et des circonstances, elle convient davantage à des entreprises lucratives ou encore de nature temporaire. *La fondation* a des caractères exactement opposés. Le but est fixé une fois pour toutes dans les statuts, (dans lesquels peuvent être introduites toutes autres stipulations qu'on veut). Ces statuts ne peuvent être modifiés qu'avec l'autorisation de l'autorité de surveillance à laquelle la fondation est soumise et qui a pour mission de veiller à ce qu'elle ne s'écarte pas du but assigné par les fondateurs. La fondation jouit par contre, en ce qui concerne son organisation, de la plus entière liberté. Elle présente donc d'une part les garanties d'indépendance, de stabilité et de durée, et d'autre part le caractère de souplesse qui répondent justement à nos vues. C'est la forme qui s'impose, et comme l'institution projetée aura une base inter-cantonale, il n'est pas douteux que l'autorité de surveillance doive être la Confédération.

Mais une fondation suppose un fonds, des *ressources*. Qui les fournira ? Nous comptons, vu la grandeur du but qui intéresse toutes les parties du pays, non seulement sur les dons de particuliers et les contributions de sociétés et d'institutions, mais encore et même en première ligne sur des subventions de tous les cantons et de la Confédération, soit en espèces, soit en nature. Si l'on devra demander aux lecteurs eux-mêmes de contribuer aux frais, c'est une question à examiner. Nous ne sommes pas, personnellement pour la gratuité absolue, parce l'homme est ainsi fait qu'il apprécie mieux ce qui lui coûte quelque chose et s'y attache davantage. Le sacrifice demandé devrait être d'ailleurs assez léger pour n'arrêter personne : soit une très minime finance d'inscription, soit quelques centimes pour les bulletins de reçu.

En tout cas le gros des ressources devra être demandé aux autorités publiques. Ce sera pour nos finances nationales un placement de fonds à longue échéance assurément, mais d'un rapport certain et à gros intérêts. L'accueil fait à nos projets par les quelques membres des chambres fédérales avec lesquels j'ai eu l'occasion de m'en entretenir, me donne lieu de croire que l'on obtiendra ce qui sera nécessaire. Il faudra voter 30000 francs pour achat d'ouvrages, estimait un conseiller de la droite. Allez y hardiment, concluait un député so-

cialiste; ce n'est pas des milliers de francs, c'est un million qu'il vous faut demander pour un but pareil.

Notre projet loin d'être une vague utopie, tend à prendre déjà des formes concrètes et précises. La direction de l'armée et, en particulier, le service des œuvres sociales, avec lesquels nous nous sommes mis en rapport, manifestent pour la fondation projetée un grand intérêt. Sans s'engager encore, ils nous permettent d'espérer le *don* des 30000 volumes de la Bibliothèque du soldat, sous certaines conditions d'ailleurs bien naturelles et qui ne paraissent nullement irréalisables. Mais je n'en dis pas plus, et je laisse à un de nos collègues l'avantage de vous renseigner plus amplement à ce sujet.

Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Le temps qui m'était accordé était bien insuffisant pour traiter un sujet si vaste et si complexe. Forcé de m'en tenir aux lignes générales, dans l'impossibilité d'entrer dans les détails concrets, je crains que mon rapport ne vous ait paru souvent bien superficiel. Je ne me flatte pas d'avoir touché à toutes les questions, ni prévenu toutes les objections qu'ont sans doute suscitées nos thèses dans vos esprits.

Peut-être plus d'un d'entre vous, quoique persuadé de la nécessité de l'œuvre en elle-même et de l'excellence de la solution proposée, conserve-t-il un doute: il se demande si c'est vraiment à nous à assumer la responsabilité et le poids d'une entreprise nationale qui déborde tellement le programme de notre association et de nos devoirs professionnels immédiats. Il faut répondre par l'affirmative. Parceque nous ne voyons personne qui soit mieux placé pour cela. „D'où vient l'initiative, de qui, de quel milieu?“ voilà la première question, ou la seconde, que m'ont posée les hommes politiques qui j'ai entretenus du projet. Ceux de droite pensaient: „Vient-elle de gauche?“ et ceux de gauche: „Vient-elle de droite?“ Il y a tant de défiances à dissiper qui rendront difficile la collaboration. Or si l'initiative part d'une association inter-cantonale et professionnelle, composée d'éléments de toutes couleurs politiques et confessionnelles, le mouvement se trouve dès le début situé pour l'opinion publique sur un bon terrain et dans son vrai jour. Joignant à l'impartialité et au désintéressement les garanties de la compétence technique, l'association des bibliothécaires est plus propre que n'importe quelle autre à rallier les éléments les plus opposés.

Messieurs, si l'œuvre est bonne et nécessaire et que personne ne puisse l'entreprendre avec plus de chances de succès, c'est un devoir pour nous de nous y atteler, et nous ne reculerons pas.

Nommons un comité d'étude, adjoignons lui quelques délégués des associations représentées à cette assemblée. Que ce comité s'augmente, selon les besoins, d'hommes politiques et de représentants des principales institutions et associations intéressées. Qu'une fois le programme établi, on passe à l'action, à la propagande par des circulaires, des articles, des conférences en faveur de la fondation.

Nous n'avons pas l'ambition, ni la présomption de prétendre garder longtemps la direction d'un mouvement dont la portée dépasse si infiniment le cadre de notre modeste association. L'œuvre, une fois lancée, sans doute nous échappera, comme la semence à la main du semeur. Mais nous aurons rempli, vis-à-vis du pays, qui en recueillera plus tard les fruits, un grand devoir.

